

**BUtgb** vzw - **UBAtc** asbl



TOITURES

COLLE À FROID SYNTHÉTIQUE POUR ISOLANT

**COFAFOAM PRO-B1, COFAFOAM PRO-B1 XL**

Valable du 04/11/2024 au 03/11/2029

**Titulaire d'agrément :**

COFAPRO BV  
Vosveld 16  
2110 Wijnegem  
Tél. : +32 (0)3 775 22 40  
Site Internet : [www.cofapro.be](http://www.cofapro.be)  
Courriel : [info@cofapro.be](mailto:info@cofapro.be)



Un agrément technique concerne une évaluation favorable d'un produit de construction par un opérateur d'agrément compétent, indépendant et impartial désigné par l'UBAAtc pour une application bien spécifique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit :

- identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose (ou de mise en œuvre),
- conception du produit,
- fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAAtc à un opérateur de certification compétent, indépendant et impartial.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

Sauf disposition contraire, l'agrément technique ne traite pas de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires ni de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

## Opérateurs d'agrément



### Buildwise

Kleine Kloosterstraat 23 1932 Sint-Stevens-Woluwe  
info@buildwise.be - www.buildwise.be



### SECO Belgium

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles  
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem  
mail@seco.be - www.groupseco.be

## Opérateur de certification\*



### BCCA

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles  
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem  
mail@bccca.be - www.bccca.be

\* L'opérateur de certification désigné par l'UBAAtc asbl fonctionne conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).




## AVANT-PROPOS

Ce document concerne une modification du texte d'agrément ATG 3287, valable du 25/08/2023 au 24/08/2028. Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente
– mise à jour des coordonnées du titulaire d'agrément

Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc ([www.butgb-ubatc.be](http://www.butgb-ubatc.be)).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée en scannant le code QR figurant sur la page de garde.

 Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.



## RÉFÉRENCES NORMATIVES ET AUTRES

AGCR-RGAC	2022-06-30	Règlement Général d'Agrément et de Certification de l'UBAtc
NIT 280		La toiture plate (Buildwise)
	2020	Guide pour l'Agrément technique ATG « Colles synthétiques - Isolation pour toitures plates
Feuillelet d'information de l'UBAtc n° 2012/02	2012	L'action du vent sur les toitures plates conformément à la norme sur l'action du vent NBN EN 1991-1-4
		Directives de mise en œuvre du Titulaire d'agrément

# 1 Objet

Cet agrément porte sur un système de pose en semi-indépendance de panneaux isolants pour toitures plates à l'aide d'une colle à froid synthétique sur des supports correspondants.

Les isolants et les supports pouvant être utilisés dans le cadre du présent Agrément technique sont repris respectivement au Tableau 2 et au Tableau 3.

Le système de pose se présente comme suit, de bas en haut : un support (revêtu d'un éventuel pare-vapeur) sur lequel on applique une colle à froid synthétique COFAFOAM PRO-B1 ou COFAFOAM PRO-B1 XL et enfin un isolant sous certification ATG.

## 2 Matériaux

### 2.1 Colle à froid synthétique

Les colles à froid synthétiques COFAFOAM PRO-B1 et COFAFOAM PRO-B1 XL sont des colles monocomposantes à base de résines de polyuréthane.

Le Tableau 1 présente les caractéristiques des colles à froid synthétiques COFAFOAM PRO-B1 et COFAFOAM PRO-B1 XL.

Tableau 1 – Caractéristiques d'identification et performances

Caractéristiques d'identification	COFAFOAM PRO-B1		
	PRO-B1	PRO-B1 XL	
Masse volumique [kg/m <sup>3</sup> ]	± 20 %	25	29
Teneur en cendres [%]	± 5 %	5,0	5,0
Spectre IR			
Initial	(1)	(1)	
Après 48 heures	(1)	(1)	
<b>Performances</b>			
Consommation [m de bandes/cartouche ou bonbonne]	Env. 42 <sup>(2)</sup>	Env. 450 <sup>(3)</sup>	
Température de mise en œuvre [°C]			
Environnement	+5 à +35		
Surface	+5 à +35		
	12	18	
Durée de conservation [mois]	(à une température de +5 °C à +25 °C)		

(1) : Connue de l'organisme de certification

(2) : Cartouche de 750 ml

(3) : Bonbonne de 10,4 kg

### 2.2 Pare-vapeur

Pour ce qui concerne les pare-vapeur éventuels et leur mode de pose, nous renvoyons au chapitre 6 de la NIT 280.

Les pare-vapeur font partie du système mais ne relèvent pas de cet agrément et ne tombent pas sous certification.

Une attention particulière sera néanmoins accordée à la compatibilité des supports avec la colle à froid synthétique utilisée.

### 2.3 Isolant thermique

L'isolant thermique doit faire l'objet d'un agrément technique (ATG) avec certification pour l'application en toiture, dans lequel l'application collée est spécifiquement autorisée et le nom des colles COFAFOAM PRO-B1 et/ou COFAFOAM PRO-B1 XL mentionné dans les produits auxiliaires.

Le Tableau 2 mentionne les caractéristiques minimales du matériau isolant utilisé pour la réalisation de toitures chaudes.

Tableau 2 – Caractéristiques de l'isolant (toitures chaudes)

Type <sup>(1)</sup>	Réalisation de la délamination (NBN EN 1607)	Finition (face inférieure)
	[kPa]	
PU	≥ 80	Type de finition : – Voile de verre bitumé – Voile de verre minéralisé – Complexe aluminium multicouche
EPS	≥ 80	Non revêtu

(1) : Les dimensions maximales autorisées pour l'application collée des panneaux isolants doivent être contrôlées dans l'ATG de l'isolant.

### 3 Fabrication et commercialisation

Les colles à froid synthétiques COFAFOAM PRO-B1 et COFAFOAM PRO-B1 XL sont fabriquées dans un lieu de production connu de l'organisme de certification.

La colle à froid synthétique COFAFOAM PRO-B1 est conditionnée en cartouches de 750 ml.

La colle à froid synthétique COFAFOAM PRO-B1 XL est conditionnée en bonbonnes de 10,4 kg.

Marquage : les cartouches et bonbonnes portent un marquage reprenant le nom du produit, le Titulaire d'agrément, le logo de la marque ATG et le numéro d'ATG.

Le code de production est mentionné sur les cartouches et bonbonnes.

La firme COFAPRO BV assure la commercialisation des colles à froid synthétiques COFAFOAM PRO-B1 et COFAFOAM PRO-B1 XL.

### 4 Conception et mise en œuvre

#### 4.1 Spécifications du support

Les types de supports repris au Tableau 3 sont autorisés dans le cadre de la certification des colles à froid synthétiques COFAFOAM PRO-B1 et COFAFOAM PRO-B1 XL.

Tableau 3 – Supports autorisés

Support <sup>(1)</sup>		Utilisation de la colle <sup>(2)</sup>	
Type	Joints	COFAFOAM	
		PRO-B1	PRO-B1 XL
Béton ou supports liés au ciment (sec)	-	X	
Béton cellulaire (sec)	Fermés (par ex. au	X	
Plaque de fibro-ciment	moyen d'une bande de	X	
Multiplex ou équivalent <sup>(3)</sup>	recouvrement)	X	
Membrane bitumineuse, pare-vapeur bitumineux ( finition de la face supérieure : sable ou talc)	-	X	
Pare-vapeur en aluminium ( finition face supérieure)	-	X	
Tôle d'acier profilée	-		O

<sup>(1)</sup> : On entend par « support » le matériau sur lequel la colle est appliquée en contact direct.

<sup>(2)</sup> : X = autorisé / O : non prévu dans le cadre du présent agrément technique.

<sup>(3)</sup> : Le support est de classe de climat 3, conformément aux STS 04-4.

Les supports sont fixés de manière suffisamment solide pour résister à l'action du vent.

L'application et la position du pare-vapeur sont conformes aux prescriptions de la NIT 280.

## 4.2 Travaux préparatoires

Le support satisfait aux critères de la NIT 280.

Si la colle est appliquée sur plusieurs éléments, les joints seront refermés à l'aide d'une bande de recouvrement avant l'application de la colle.

La pose et le choix de l'isolant respecteront à la fois les prescriptions de l'agrément technique ATG et celles du présent agrément technique.

La surface du support sera propre, sèche et la planéité sera conforme aux tolérances admises (voir la NIT 280). Toutes les parties non adhérentes (argile, terre, ciment, etc.) seront éliminées. Les trous seront rebouchés avec soin.

## 4.3 Pose en semi-indépendance

Les colles à froid synthétiques COFAFOAM PRO-B1 et COFAFOAM PRO-B1 XL sont appliquées sous forme de bandes régulières et continues d'environ 30 mm de largeur (environ 65 g/m<sup>2</sup> à 75 g/m<sup>2</sup> de mousse de collage non expansée en cas d'application de 3 bandes/m<sub>largeur</sub>, ou environ 80 g/m<sup>2</sup> à 100 g/m<sup>2</sup> pour 4 bandes/m<sub>largeur</sub>). La température de mise en œuvre, telle qu'indiquée au Tableau 1, doit être respectée.

Lors de l'application des colles COFAFOAM PRO-B1 et COFAFOAM PRO-B1 XL, le produit doit présenter une température minimale de +10 °C.

Le Tableau 4 présente les valeurs de calcul à utiliser dans le cadre du présent Agrément technique ATG.

Il est recommandé d'humidifier légèrement la colle avant de placer l'isolant, particulièrement si l'air ambiant est faiblement humide et en cas d'une utilisation combinée d'un isolant à finition aluminium sur la face inférieure appliqué sur un pare-vapeur à finition aluminium sur la face supérieure.

L'isolant est ensuite appliqué par compression légère sur les cordons de colle synthétique dans les 8 minutes suivant leur application.

Il convient ensuite de respecter une période de 45 minutes pour la colle COFAFOAM PRO-B1 ou d'1 heure pour la colle COFAFOAM PRO-B1 XL avant de circuler sur les panneaux isolants. L'assemblage collé ne peut pas être rompu avant durcissement complet de la mousse.

L'adhérence finale est atteinte après environ 24 heures.

## 4.4 Stockage et préparation du chantier

Voir la NIT 280 et le Tableau 1.

## 4.5 Résistance au vent

La résistance au vent du système de toiture est déterminée sur la base de la charge au vent à prévoir. Elle est calculée conformément au Feuillet d'information de l'UBAtc n° 2012/2 : « L'action du vent sur les toitures plates conformément à la norme sur l'action du vent NBN EN 1991-1-4 » (UBAtc).

Pour la résistance au vent de l'ensemble support - colle - isolant, on utilisera les valeurs de calcul reprises au Tableau 4.

Tableau 4 – Valeur de calcul de la résistance au vent (ensemble support - colle - isolant)

Support <sup>(1)</sup>	Isolant ( finition de la face inférieure)	Valeur de calcul de la résistance au vent [Pa]			
		COFAFOAM PRO-B1			
		PRO-B1		PRO-B1 XL	
		Consommation de colle (bandes / m <sub>largeur</sub> )		Consommation de colle (bandes / m <sub>largeur</sub> )	
		3	4	3	4
Béton ou supports liés au ciment (sec)	PU (voile de verre bitumé)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
	PU (voile de verre minéralisé)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
	PU (complexe aluminium multicouche)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
Béton cellulaire (sec)	EPS (non revêtu)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
	PU (voile de verre bitumé)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
	PU (voile de verre minéralisé)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
	PU (complexe aluminium multicouche)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
Plaque de fibro-ciment	EPS (non revêtu)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
	PU (voile de verre bitumé)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
	PU (voile de verre minéralisé)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
	PU (complexe aluminium multicouche)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
Multiplex ou équivalent <sup>(3)</sup>	EPS (non revêtu)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
	PU (voile de verre bitumé)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
	PU (voile de verre minéralisé)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
	PU (complexe aluminium multicouche)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
Membrane bitumineuse, pare-vapeur bitumineux (sable ou talc sur la face supérieure)	EPS (non revêtu)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
	PU (voile de verre bitumé)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
	PU (voile de verre minéralisé)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
	PU (complexe aluminium multicouche)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
Pare-vapeur en aluminium ( finition face supérieure)	EPS (non revêtu)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
	PU (voile de verre minéralisé)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>
	PU (complexe aluminium multicouche)	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>	3.000 <sup>(2)</sup>	5.000 <sup>(2)</sup>

**Les valeurs de calcul susmentionnées sont des valeurs de calcul de résistance au vent pour l'ensemble support - colle - isolant. Ces valeurs de calcul doivent être comparées aux valeurs de calcul pour chaque couche composant le système de la toiture plate (notamment en se référant aux valeurs forfaitaires de la NIT 280 et/ou à l'ATG des composants concernés). La valeur de calcul la plus basse sera prise en compte.**



(1) : On entend par « support » le matériau sur lequel la colle est appliquée en contact direct.

(2) : Cette valeur a été écartée conformément aux directives du Titulaire d'agrément.

(3) : Le support est de classe de climat 3, conformément aux STS 04-4.

Les valeurs de calcul mentionnées sont comparables à l'effet d'une charge au vent présentant une période de retour de 25 ans, telle qu'indiquée dans le Feuillelet d'information 2012/02 de l'UBAtc « L'action du vent sur les toitures plates conformément à la norme sur l'action du vent NBN EN 1991-1-4 » (UBAtc).

D'autres mesures de précaution sont à prendre en compte :

- Les effets du vent à prendre en considération doivent être calculés dans le cadre d'une étude préalable de la localisation, de la forme et des dimensions de l'ouvrage et des zones de répartition sur la surface de toiture, comme indiqué dans le Feuillelet d'information UBAtc n°2012/02 ;
- Si la toiture requiert une résistance au vent supplémentaire, il est recommandé de prévoir un lestage temporaire ou non (gravier, dalles, ...) ou d'utiliser des fixations mécaniques supplémentaires pour reprendre l'ensemble des charges au vent.

## 5 Performances

Les résultats des essais au vent des colles synthétiques à froid COFAFOAM PRO-B1 et COFAFOAM PRO-B1 XL ont été déterminés et sont repris au Tableau 5 du § 5.1.

Les résultats des essais de résistance à la traction sur support des colles à froid synthétiques COFAFOAM PRO-B1 et COFAFOAM PRO-B1 XL ont été déterminés et sont repris au Tableau 6 du § 5.2.

La colonne « UBAtc » précise les critères d'acceptation minimums fixés par l'UBAtc asbl.

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles effectués et tombe sous la certification de produit.

### 5.1 Résistance au vent

Les essais sont réalisés conformément au Guide d'agrément ATG – « Colles Synthétiques – Isolant pour Toitures Plates » (UBAtc, 2020, § 4.9).

Tableau 5 – Colles à froid synthétiques COFAFOAM PRO-B1, COFAFOAM PRO-B1 XL

Support <sup>(1)</sup> et couches sous-jacentes	Isolant		Étanchéité		Essais d'évaluation <sup>(2)</sup>
	Type ( finition de la face inférieure)	Fixation	Type	Fixation	
Panneau multiplex + vernis d'adhérence + pare-vapeur en aluminium ( finition de la face supérieure) auto-adhésif	PU (voile de verre minéralisé)	Collé en semi-indépendance au moyen de colle à froid synthétique <b>COFAFOAM PRO-B1</b> (4 bandes/m <small>largeur</small> )	Étanchéité de toiture bitumineuse bicouche	Auto-adhésive	Résultat d'essai = <b>10.000 Pa</b> Pas de rupture

Panneau multiplex + vernis d'adhérence + pare-vapeur en aluminium ( finition de la face supérieure) auto- adhésif	<b>PU</b> (complexe aluminium multicouche)	Collé en semi- indépendance au moyen de colle à froid synthétique <b>COFAFOAM PRO-B1 XL</b> (3 bandes/m <small>largeur</small> )	Étanchéité de toiture bitumineuse bicouche	Auto-adhésive	Résultat d'essai = <b>6.500 Pa</b> Rupture à 7.000 Pa : - Rupture dans la colle
Tôle d'acier profilée + vernis d'adhérence + pare-vapeur en aluminium ( finition de la face supérieure) auto- adhésif	<b>PU</b> (complexe aluminium multicouche)	Collé en semi- indépendance au moyen de colle à froid synthétique <b>COFAFOAM PRO-B1 XL</b> (3 bandes/m <small>largeur</small> )	Étanchéité de toiture bitumineuse bicouche	Auto-adhésive	Résultat d'essai = <b>4.500 Pa</b> Rupture à 5.000 Pa : - Rupture dans la colle
Panneau multiplex + vernis d'adhérence + pare-vapeur en aluminium ( finition de la face supérieure) auto- adhésif	<b>PU</b> (complexe aluminium multicouche)	Collé en semi- indépendance au moyen de colle à froid synthétique <b>COFAFOAM PRO-B1 XL</b> (4 bandes/m <small>largeur</small> )	Étanchéité de toiture bitumineuse bicouche	Auto-adhésive	Résultat d'essai = <b>9.500 Pa</b> Rupture à 10.000 Pa : - Rupture partielle dans la colle - Rupture partielle entre le colle et le pare- vapeur
Panneau multiplex + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux auto-adhésif	<b>EPS</b> (non revêtu)	Collé en semi- indépendance au moyen de colle à froid synthétique <b>COFAFOAM PRO-B1</b> (4 bandes/m <small>largeur</small> )	Étanchéité de toiture bitumineuse bicouche	Auto-adhésive	Résultat d'essai = <b>10.000 Pa</b> Pas de rupture
Panneau multiplex + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux auto-adhésif	<b>EPS</b> (non revêtu)	Collé en semi- indépendance au moyen de colle à froid synthétique <b>COFAFOAM PRO-B1 XL</b> (3 bandes/m <small>largeur</small> )	Étanchéité de toiture bitumineuse bicouche	Auto-adhésive	Résultat d'essai = <b>5.500 Pa</b> Rupture à 6.000 Pa : - Rupture partielle dans la colle - Rupture partielle entre le colle et le pare- vapeur - Rupture partielle entre la colle et l'isolant
Panneau multiplex + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux auto-adhésif	<b>EPS</b> (non revêtu)	Collé en semi- indépendance au moyen de colle à froid synthétique <b>COFAFOAM PRO-B1 XL</b> (4 bandes/m <small>largeur</small> )	Étanchéité de toiture bitumineuse bicouche	Auto-adhésive	Résultat d'essai = <b>10.000 Pa</b> Pas de rupture

<sup>(1)</sup> : On entend par « support » le matériau sur lequel la colle est appliquée en contact direct.

<sup>(2)</sup> : Ces valeurs sont le résultat d'essais. Les valeurs de calcul à utiliser pour la résistance à l'action du vent sont reprises au Tableau 4.

## 5.2 Résistance à la traction

Les essais sont réalisés conformément au Guide d'agrément ATG – « Colles Synthétiques – Isolant pour Toitures Plates » (UBAtc, 2020, § 4.8).

Tableau 6 – Colles à froid synthétiques COFAFOAM PRO-B1, COFAFOAM PRO-B1 XL

Support	Critère UBAtc	Rapport d'essai externe <sup>(3)</sup>
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux auto-adhésif + colle <b>COFAFOAM PRO-B1</b> + isolant <b>PU (voile de verre bitumé)</b> <sup>(2)</sup>		
Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(2)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux auto-adhésif + colle <b>COFAFOAM PRO-B1</b> + isolant <b>PU (voile de verre minéral)</b> <sup>(2)</sup>		
Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(2)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux auto-adhésif + colle <b>COFAFOAM PRO-B1</b> + isolant <b>PU (complexe aluminium multicouche)</b> <sup>(2)</sup>		
Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(2)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux auto-adhésif + colle <b>COFAFOAM PRO-B1</b> + isolant <b>EPS (non revêtu)</b> <sup>(2)</sup>		
Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(2)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur en aluminium ( finition de la face supérieure) auto-adhésif + colle <b>COFAFOAM PRO-B1</b> + isolant <b>PU (voile de verre minéral)</b> <sup>(2)</sup>		
Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(2)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur en aluminium ( finition de la face supérieure) auto-adhésif + colle <b>COFAFOAM PRO-B1</b> + isolant <b>PU (complexe aluminium multicouche)</b> <sup>(2)</sup>		
Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(2)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux auto-adhésif + colle <b>COFAFOAM PRO-B1 XL</b> + isolant <b>PU (voile de verre bitumé)</b> <sup>(2)</sup>		
Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(2)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux auto-adhésif + colle <b>COFAFOAM PRO-B1 XL</b> + isolant <b>PU (voile de verre minéral)</b> <sup>(2)</sup>		
Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(2)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux auto-adhésif + colle <b>COFAFOAM PRO-B1 XL</b> + isolant <b>PU (complexe aluminium multicouche)</b> <sup>(2)</sup>		
Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(2)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux auto-adhésif + colle <b>COFAFOAM PRO-B1 XL</b> + isolant <b>EPS (non revêtu)</b> <sup>(2)</sup>		
Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(2)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur en aluminium ( finition de la face supérieure) auto-adhésif + colle <b>COFAFOAM PRO-B1 XL</b> + isolant <b>PU (voile de verre minéral)</b> <sup>(2)</sup>		
Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(2)}$	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur en aluminium ( finition de la face supérieure) auto-adhésif + colle <b>COFAFOAM PRO-B1 XL</b> + isolant <b>PU (complexe aluminium multicouche)</b> <sup>(2)</sup>		
Après 28 jours à 80 °C	$\Delta \leq 50 \%^{(2)}$	X

Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur en aluminium ( finition de la face supérieure) auto-adhésif + colle **COFAFOAM PRO-B1 XL** + isolant **EPS (non revêtu)**<sup>(2)</sup>

---

Après 28 jours à 80 °C

$\Delta \leq 50 \%$  <sup>(2)</sup>

**X**

---

<sup>(1)</sup> : Finition de la face inférieure de l'isolant.

<sup>(2)</sup> : Comparé à la détermination initiale de la résistance à la traction.

<sup>(3)</sup> : X = évalué et conforme au critère (si ce n'est pas le cas, la valeur d'essai est mentionnée).

## CONDITIONS POUR L'UTILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ATG

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement aux produits de construction dont il est fait mention dans la page de garde de ce document.
- B.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBA<sub>tc</sub>, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produits non conformes à l'agrément technique ni pour des produits (ainsi que ses propriétés ou caractéristiques) ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- D.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- E.** Les références à cet agrément technique devront être assorties du numéro d'identification ATG 3287 et du délai de validité.
- F.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBA<sub>tc</sub> ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.
- G.** Les informations mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- H.** L'UBA<sub>tc</sub>, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions du présent document.
- I.** L'agrément technique reste valable, à condition que les produits, leur fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique;
  - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.
- Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBA<sub>tc</sub>.
- J.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBA<sub>tc</sub>, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBA<sub>tc</sub>, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, SECO/Buildwise, et sur base de l'avis favorable du groupe spécialisé "Toitures", accordé le 9 mai 2023. Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 4 novembre 2024.

Pour l' <b>UBAtc</b> , garante de la validité du processus d'agrément	 Eric Winnepenninckx Directeur	 Frederic De Meyer Directeur
Pour les opérateurs		
<b>Buildwise</b>	 Olivier Vandooren Directeur	
<b>SECO Belgium</b>	 Bernard Heiderscheidt Directeur	
<b>BCCA</b>	 Olivier Delbrouck Directeur	

# BUTgb vzw - UBAtc asbl

Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw vzw

Union belge pour l'Agrément technique de la construction asbl

## Siège social et bureaux :

Kleine Kloosterstraat 23  
1932 Sint-Stevens-Woluwe

Tél. : +32 (0)2 716 44 12  
info@butgb-ubatc.be  
www.butgb-ubatc.be

TVA : BE 0820.344.539  
RPM Bruxelles

L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :

